

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2026

**DELIBERATION N°CP2026-
02/4/10
DOSSIER N°7279**

**CONCESSION DE LOGEMENT DANS LES COLLEGES :
CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE (COP) COLLEGE
MARTIN NADAUD DE GUERET**

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Mary-Line GEOFFRE, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Thierry BOURGUIGNON à Mary-Line GEOFFRE
Laurence CHEVREUX à Valéry MARTIN
Hélène FAIVRE à Patrice MORANCAIS
Marie-France GALBRUN à Isabelle PENICAUD
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Marinette JOUANNETAUD à Eric BODEAU
Jean-Jacques LOZACH à Jean-Luc LEGER
Guy MARSALEIX à Laurent DAULNY
Hélène PILAT à Thierry GAILLARD
Jéréemie SAUTY à Valérie SIMONET

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des
Collèges et de la Jeunesse et des Sports/Service Coordination des Collèges*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Christine BUNLON

**OBJET : CONCESSION DE LOGEMENT DANS LES COLLEGES :
CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE (COP) COLLEGE Martin
NADAUD DE GUERET**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de
compétence à la Commission Permanente,
VU la délibération 14/3/10 du Conseil général du 30 juin 2014 adoptant le règlement départemental relatif à
l'attribution des concessions de logements dans les collèges ;*

VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2026-02/4/10 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- de donner un avis favorable à l'attribution de logement de fonction par convention d'occupation précaire (COP) présentée par la Cheffe d'Établissement du collège Martin Nadaud de GUERET, sur la période du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026 ;

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer la convention d'occupation précaire.

La convention d'occupation précaire est jointe en annexe confidentielle à la présente délibération. 

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET